

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.038**

Séance du **ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 5 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Marc ROGUET, Séverine FRIES CHATAGNAT à Jean-Pierre BELMAS, Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Christine MOUCHET à Patrick ANTOINE, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Pascale PELLIER

5 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

***Objet : Lieudit « Corbaix », acquisition de la propriété de Mme Solange THOUVEREZ, sise 41 route du Mont-Blanc***

Monsieur Le Maire a été contacté par les héritiers de Madame Solange THOUVEREZ, dont la propriété est située au 41 route du Mont-Blanc, sur la parcelle C 491 d'une superficie de 2 225 m<sup>2</sup>.

Un rendez-vous a eu lieu le 16 mars 2023, lors duquel Monsieur le Maire a confirmé l'intérêt de la commune à se porter acquéreur de ce bien et a établi une offre d'achat correspond à l'estimation du Domaine, soit 536 000 €.

**2023.038**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'acquisition de la propriété de Madame Solange THOUVEREZ, au prix de 536 000 € ;

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

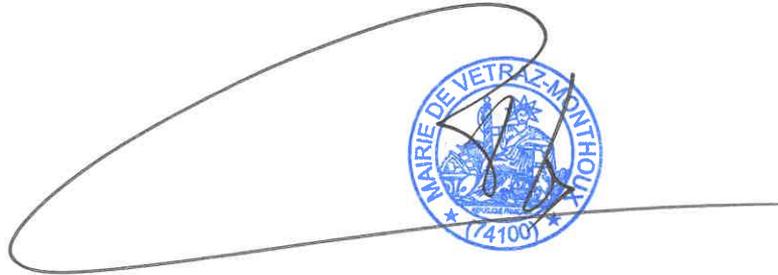
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 avril 2023  
Le Maire  
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 21/04/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.